



TEL : 02.37.82.08.28
mairie@bercheres-sur-vesgre.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
MAIRIE DE BERCHERES SUR VESGRE
28260

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
19 janvier 2024 - 19 heures

Le 19 janvier 2024 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT, Maire de la Commune.

Etaient présents :

	M. PHILIPPOT Pascal - Maire
	M. PRADES Guy - 1 ^{er} Adjoint
	Mme LEVEQUE Marie-Claude - 2 ^{ème} Adjoint
Mme DE PIEDOUE Caroline	Mme DAUSEND Sandra
Mme COMBELLES Naz	Mme FRADIN Marine
Mme MAC DAID Emma	M. L'YVONNET Christian

Procuration :

M. GALINIER-WARRAIN Gilles	donne procuration à	M. PHILIPPOT Pascal
M. VEZIEN Nicolas	donne procuration à	Mme LEVEQUE Marie-Claude
M. FREMIN DU SARTEL Laurent	donne procuration à	M. L'YVONNET Christian
Mme PIERRE Nelly	donne procuration à	M. PRADES Guy

Absents excusés :

M. PUYBASSET Louis

Absents non excusés :

Mme PETIT Sara

Mme DAUSEND Sandra est élue secrétaire.

Convocation du 10 janvier 2024

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

A l'unanimité.

Informations générales et délibérations :

Compte tenu des récents impératifs et instructions, il convient de rajouter les délibérations suivantes à l'ordre du jour de la réunion de ce Conseil Municipal.

- **Délibération pour le renouvellement de la convention avec la SAUR pour entretien des réseaux d'eaux pluviales**
- **Délibération pour le renouvellement de la convention avec la Poste / Agence postale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette décision est prise à l'unanimité (par 13 voix)

Compte tenu des conditions météorologiques le maire remercie les conseillers de leur présence mais leur propose de limiter la réunion aux délibérations nécessitant une réponse rapide, les autres points seront évoqués lors d'un prochain conseil

Signature des comptes-rendus des précédents Conseils Municipaux

Conseillers présents	9
Conseillers représentés	4
Absent excusé / Sans pouvoir	1
Absent non excusé / Sans pouvoir	1
Total voix exprimées	13

FINANCES
PASCAL PHILIPPOT / GUY PRADES / MARIE-CLAUDE LEVEQUE

DIVERS FINANCES

Délibération n° 01-19/01/2024

**Demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et demande de subvention au département au titre des opérations de sécurité « Amendes de Police »
Sécurisation des emplacements d'attente des scolaires aux arrêts de bus Garennes et Cytises**

Dans un souci de sécurité et compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants prenant le car, le Maire propose de sécuriser les abords de deux zones d'attente qui se situent en bordure des voies fortement circulées, une sur la RD 115.7 rue de la ville l'Evêque et une sur la RD 115.7 au niveau de la rue des Cytises. Dans ces deux zones, la circulation est intense principalement le matin et le soir.

Ces espaces doivent être réaménagés avec l'installation de barrières et d'abris pour sécuriser et protéger les enfants.

Dans cette perspective un dossier sera déposé au département et à la préfecture pour une demande de subvention suivant le plan de financement ci-dessous :

Coût HT estimatif de cette sécurisation : 12 683,00€

Plan de financement prévisionnel :

FINANCEURS	MONTANT SUBVENTIONNABLE	TAUX D'INTERVENTION	MONTANT AIDE SOLLICITE
Département : Opération de sécurité / Amendes de Police	12 683,00 €	50%	6 341,50 €
Préfecture : DETR	12 683,00 €	30%	3 804,90 €
Sous-total aides sollicitées			10 146,40 €
Autofinancement	12 683,00 €	20%	2 536,60 €
Coût HT			12 683,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette décision est prise à l'unanimité (par 13 voix)

Délibération n° 02-19/01/2024

Renouvellement convention pour entretien des réseaux d'eaux pluviales

Le Maire informe que la convention d'entretien des réseaux d'eaux pluviales avec la société SAUR arrive à expiration ainsi que les contrôles ITV, la surveillance et l'entretien des réseaux EU. Le Maire propose de reconduire la prestation, cette société ayant donné entière satisfaction et fait preuve d'une grande disponibilité et d'une grande compétence par ces conseils et la qualité de son travail.

Le montant forfaitaire proposé est de 3 483,00€ HT environ 445 mètres de réseau par an.

Pour un contrat d'une durée de 3 ans et huit mois à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette prestation avec la société SAUR et donne pouvoir au Maire pour signer la convention s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette décision est prise à l'unanimité (par 13 voix)

Délibération n° 03-19/01/2024

Renouvellement convention avec La Poste / Agence postale communale

Le Maire informe que la convention avec La Poste est à son échéance.

Le Maire propose de reconduire ce partenariat afin de garantir un service postal de qualité à l'ensemble du village.

En contrepartie des prestations fournies par La Poste, celle-ci s'engage à verser à la commune une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle fixée à 1 140€.

Pour un contrat d'une durée de 3 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce partenariat avec La Poste et donne pouvoir au Maire pour signer la convention s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette décision est prise à l'unanimité (par 13 voix)

La séance est levée à 19 heures 15.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a diagonal line on the right that crosses the horizontal one.